

Notre Code de Conduite



Mise en place

1. Établir une Communication Efficace :

Mettre en place des canaux de communication solides entre les athlètes et la commission, incluant des réunions régulières, des enquêtes, et des forums en ligne pour comprendre et représenter fidèlement les besoins et opinions des athlètes.

2. Promotion et Sensibilisation :

Lancer des campagnes pour sensibiliser à l'importance de la commission et encourager la participation active des athlètes. Organiser des événements et des ateliers pour promouvoir les valeurs du sport boule, comme le fair-play, la santé et le bien-être.

3. Collaboration avec la Fédération :

Travailler étroitement avec la fédération pour intégrer les recommandations de la commission dans les décisions stratégiques, les politiques, et le développement du sport boule en Suisse, assurant ainsi que les intérêts des athlètes sont pris en compte dans la gouvernance du sport.

Impressum

Le Code de Conduite a été approuvé par le Comité Central de la Fédération Suisse du Sport Boules le 26.11.2016.

Il est entré en vigueur le 1.12.2016.

Éditeur : Fédération Suisse du sport boules

1e édition, novembre 2016

Révisé le 12.12.2023.

Mis à jour le 5 janvier 2024

Approuvé par le Comité Central de la Fédération Suisse du Sport Boules

Le 9 janvier 2024

Le président de la fédération Suisse du Sport Boules Secrétaire générale de la fédération
Suisse du Sport Boules

Nicola Franchini

Stéphanie Marchal

